

# Contraints de jouer malgré LA MORT D'UN FOOTBALLEUR

▶ La crise cardiaque d'un joueur en plein match ne justifie pas l'annulation de la rencontre, a estimé l'Absba

▶ Guy de San est en colère. Il n'est pas le seul. Deux clubs de foot, le sien, celui des Chiefs Kapelleveld, ainsi que l'équipe du Royal Brussels British Club, partagent ce sentiment agrémenté d'une terrible déception face à la décision de l'Absba, l'association qui régleme chez nous la ligue amateur de football.

**UNE DÉCISION ACTÉE** ce lundi par le conseil d'administration de l'Absba qui a donc estimé que le club des Chiefs Kapelleveld devait être pénalisé pour ne pas avoir joué les matchs prévus le samedi 3 septembre. Ce n'est pas le contenu (perte de points, match à rejouer et amende à payer) de la sanction qui choque le plus les joueurs mais le fait que celle-ci ait pu être or-

donnée malgré les circonstances qui ont poussé les joueurs à interrompre leur rencontre.

C'est que, ce samedi-là, un drame s'est produit sur le terrain. Patrick Roosen, 48 ans, milieu de terrain de l'équipe de Brussels British, s'effondre en plein match. Victime d'une crise cardiaque, il décédera quelques instants plus tard à l'hôpital.

Tant ses coéquipiers que les membres de l'équipe adverse sont sous le choc. Aucun d'entre eux ne songe ce jour-là à remonter sur le terrain. "La question des conséquences sportives ne

s'est même pas posée. Nous étions tous incapables de jouer les deux autres rencontres prévues ce jour-là", s'exclame Guy de San qui avait justement joué l'arbitre au cours du match où le drame s'est produit.

"Cela fait trente ans que je joue au football en amateur. C'est un

sport que nous pratiquons par passion. Une activité dépourvue d'enjeux financiers ou autres pressions que peut connaître le football professionnel. Et pourtant, l'Absba, qui prône constamment le respect, a réagi en totale contradiction avec cette valeur qui nous est chère", poursuit Guy de San,

estimant que, de par cette décision, l'Absba a décrédibilisé la fédération.

Et ce qui révolte davantage encore Guy de San et ses coéquipiers, c'est la remise des deux matchs non joués ce samedi-là à une date ultérieure. "L'Absba nous oblige à rejouer ces rencontres. Elles seront sans doute fixées d'ici à deux ou trois mois. Comment voulez-vous que l'on parvienne à rejouer deux des trois rencontres de ce jour-là sans penser au match au cours duquel le drame s'est produit? C'est inacceptable", conclut le secrétaire du Chiefs Kapelleveld.

Nawal Bensalem



▶ Patrick Roosen.



▶ Les joueurs du Chiefs Kapelleveld sont pénalisés malgré le drame qu'ils ont vécu sur le terrain. © DR

## Une pétition avait circulé CONTRE LES VICTIMES

▶ La famille Hauldebaum n'avait pas bonne réputation à Aywaille

▶ La cour d'assises de Liège a poursuivi jeudi les auditions des témoins directs des faits au procès de Roger Houioux fils et de sa mère Maggy Hausse, tous deux poursuivis pour des faits d'assassinat et de tentative d'assassinat.

Selon des proches de l'accusé, celui-ci ne s'attendait pas que son père tire sur les Hauldebaum.

**LA NUIT DU 2 AU 3 MARS 2007** au centre d'Aywaille, Roger Houioux père, 68 ans, accompagné de son épouse Maggy Hausse, 60 ans, et de son fils Roger Houioux, 35 ans, avait fait feu à deux reprises en direction d'Armand Hauldebaum, 45 ans, et de son fils Joachim Hauldebaum, 26 ans.

Armand Hauldebaum était décédé sur place. Son fils Joa-

chim Hauldebaum avait été laissé paraplégique.

**Désormais, les commerçants n'assument plus leur signature**

La nuit des faits, les informations sur le déroulement d'une scène de tir au centre d'Aywaille ont rapidement circulé. Dans l'entourage de la famille Houioux, les amis ont été prévenus de la rixe. Les premières informations laissaient entendre que l'auteur des coups de feu était le fils. L'associé de Roger Houioux fils dans une brasserie a rapporté qu'il l'a rencontré quelques heures après les faits. L'accusé ne disait rien et semblait estomaqué d'avoir

été impliqué dans ces faits. Il était paniqué et perdu.

**CET ASSOCIÉ** a également rapporté qu'il a eu peur de subir des représailles de la part de la famille Hauldebaum, laquelle aurait une réputation sulfureuse. Un climat de méfiance se serait installé dans le personnel et les clients de la brasserie qui redoutaient une vengeance de la famille des victimes.

En 2000, une pétition signée par plusieurs cafetiers avait été adressée au collège communal d'Aywaille. Les plaignants dénonçaient "les ferrailleurs et démarcheurs" qui détruisaient les commerces et faisaient craindre des représailles.

Beaucoup de commerçants, motivés par un sentiment soudain d'insécurité, l'ont signée mais sans avoir été opposés aux Hauldebaum. Désormais, ils n'assument plus leur signature.

## ILS COLLECTIONNAIENT les faux billets de 500 euros

▶ Les trois individus sur le point de commettre un rip deal ont été arrêtés

▶ Leur privation de liberté n'aura duré que quelques heures puisque la juge d'instruction qui les a entendus a décidé de les remettre en liberté. Ce qui n'empêche toutefois pas les policiers de la zone Montgomery d'être fiers de cette interpellation. C'est que les inspecteurs ont suivi leur flair et... qu'ils ont bien fait !

Lundi dernier, alors qu'une patrouille circule rue Belliard, son attention est attirée par le va-et-vient de trois individus devant une institution bancaire. Lorsque l'un des trois hommes aperçoit la police, il prévient aussitôt ses complices. Ensemble, ils grimperont à bord d'une voiture et fileront à toute vitesse rue Belliard en direction d'Etterbeek.

**LES POLICIERS DÉCIDENT** alors de les poursuivre et de les interpellés à hauteur du square de Meeüs.

En fouillant le véhicule, les policiers y trouveront deux

grosses liasses de faux billets de 500 euros emballées dans du cellophane. Et ce n'est pas tout !

Sur un des sièges, les suspects disposaient également d'un double jeu de plaques d'immatriculation.

Les policiers de la zone Montgomery ont constaté que les trois complices, J.J., 20 ans, J.J., 32 ans, et P.M., 34 ans, s'apprêtaient en réalité à commettre un rip deal. Le rip deal est cette technique qui consiste à faire croire à une victime qu'elle serait gagnante à échanger de l'argent d'une devise contre une autre alors que c'est tout l'inverse qui se produit.

Transportés au commissariat et puis mis à la disposition du parquet de Bruxelles ce mardi, les trois suspects ont toutefois été remis en liberté au bout de 24 heures. L'association de malfaiteurs en vue de commettre des escroqueries n'était, semble-t-il, pas une charge suffisante pour les envoyer en prison.

N. Ben.